

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 12 OCTOBRE 2023

Date de convocation du Conseil : 06 octobre 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 35

Liste des délibérations affichée le : 18 octobre 2023

Présidente : Mme Laurence FAUTRA, Maire

Secrétaire : M. Hocine MANSERI

Présents : Mme FAUTRA, Maire, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, M. AMOROS, M. MERCADER, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme LEBLANC, Adjoint, M. GUESMIA, M. MANSERI, Mme DARRIEUMERLOU, M. DANIELIAN, Mme COCCO, M. VIZADES, M. THERRAS, M. DESVERGNES, Mme ROUX-MOURADIAN, M. ARGANT, Mme CREDOZ, Mme JAMBON, Conseillers

Excusés : Mme MOULIN (procuration à M. ALLOIN), Mme CLAMARON (procuration à Mme ZARTARIAN), Mme PERRIN (procuration à Mme COCCO), M. SCHROLL (procuration à M. AMOROS), Mme BOYADJIAN (procuration à Mme PENARD), M. RABEHI (procuration à M. DA SILVA DIAS), Mme NABETH (procuration à M. DJORKAEFF), Mme DELEUZE (procuration à M. MANSERI), M. BONET (procuration à M. DANIELIAN), Mme ASTIER (procuration à Mme LEBLANC), M. WANTERSTEN (procuration à M. MERCADER), Mme BATISTA (procuration à Mme DARRIEUMERLOU)

Absents : M. ABRIAL, M. NAAMANE

=====
Objet : Vœu du Conseil municipal de soutien inconditionnel aux populations du Haut Karabagh

Mesdames, Messieurs,

VU les liens d'amitié entre la Ville de Décines-Charpieu et la Ville de Tchartar, et plus largement entre la Ville de Décines-Charpieu et le peuple arménien,

VU l'accord commun entre la Majorité, le Groupe « Décines-Autrement Verte et Humaine » et le Groupe « En Mode Décines-Charpieu » de présenter un vœu commun,

VU l'avis de la commission Affaires générales en date du 02 octobre 2023,

CONSIDERANT qu'au regard de l'actualité récente dans l'Artsakh et du drame humain qui touche les 120 000 arméniens de ce territoire, le Conseil municipal souhaite émettre un vœu de soutien inconditionnel aux populations du Haut-Karabagh menacées d'un nouveau génocide,

CONSIDERANT que la Majorité, comme l'opposition, sont conscientes de la nécessité d'agir de manière concertée pour répondre à la crise en Artsakh, qu'elles partagent les préoccupations quant à la situation critique des populations autochtones d'Artsakh, et que, dans le but d'apporter un soutien complet aux populations affectées, les groupes ont travaillé de concert à la rédaction de ce vœu,

EN CONSEQUENCE il est demandé au Conseil Municipal d'émettre le vœu suivant :

- **DEMANDER** à l'Etat Français d'accorder immédiatement le statut de réfugiés de guerre aux 120 000 arméniens de l'Artsakh, afin qu'ils bénéficient de la protection de l'ONU pour leur évacuation en toute sécurité jusqu'à l'Arménie, via le corridor de Latchine dont le blocus doit être levé,
- **APPELER** l'Etat français à interpeler la communauté internationale afin de prendre les mesures immédiates et efficaces pour faire libérer les prisonniers et les enfants, afin de garantir leur sécurité face à cette situation inacceptable qui nécessite une réponse immédiate et coordonnée,
- **DEMANDER** à l'Etat Français de s'assurer que des garanties de non extension hégémonique de la part de l'Azerbaïdjan et de ses alliés ne visent le territoire souverain de l'Arménie, comme notamment le « corridor de Zanguezour » à la frontière entre l'Arménie et l'Iran,
- **DEMANDER** à l'Etat Français de mettre tous les moyens en œuvre pour que le patrimoine matériel et immatériel du peuple arménien de l'Artsakh soit protégé de toutes tentatives de destruction de la part de l'Azerbaïdjan,
- **DEMANDER** à ce que l'Etat Français renforce sa collaboration militaire avec l'Arménie afin de garantir la souveraineté et la paix de cette dernière dans les mois et les années à venir, compte tenu des visées impérialistes Azéries et Turques dans cette partie du Caucase.
- **APPELER** l'Etat Français à maintenir une vigilance constante sur la région du Syunik, transfrontalière avec l'Iran, car il est essentiel de prévenir toute escalade dans cette zone sensible.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,
APPROUVE LES PROPOSITIONS DU MAIRE.

POUR	33 - Mme FAUTRA, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN (par procuration), M. AMOROS, Mme CLAMARON (par procuration), M. MERCADER, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, M. MANSERI, Mme DARRIEUMERLOU, M. DANIELIAN, Mme COCCO, M. VIZADES, Mme PERRIN (par procuration), M. SCHROLL (par procuration), Mme BOYADJIAN (par procuration), M. RABEHI (par procuration), Mme NABETH (par procuration), Mme DELEUZE (par procuration), M. BONET (par procuration), Mme ASTIER (par procuration), M. WANTERSTEN (par procuration), Mme BATISTA (par procuration), M. THERRAS, M. DESVERGNES, Mme ROUX-MOURADIAN, M. ARGANT, Mme CREDOZ, Mme JAMBON
CONTRE	
ABSTENTION	

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Madame le Maire



L. FAUTRA

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.